

**En 2007, 10,3 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, soit 8.2 % de la dépense d'éducation, et 2,3 milliards aux formations extra-scolaires. Tandis que la formation continue bénéficie toujours aux salariés les plus qualifiés, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie de diplômes allant du CAP au master.**

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevaient en 2007 à 10,3 milliards d'euros (selon le Compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le Compte de la formation professionnelle, voir méthodologie). De 1980 à 2007, cette dépense est passée en euros constants de 7,1 à 10,3 milliards, soit une augmentation de 50 %, mais sa part dans la DIE baisse de 10,4 % à 8.2 % (tableau 01).

Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont presque triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque-là affectées au second degré.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (45,5 %) et l'État (26,6 %). L'État finance notamment la formation de ses agents ainsi que celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale produit une part conséquente de la formation continue et intervient à hauteur de 13 % dans le financement de l'État.

Alors que la formation continue a d'abord été conçue comme « l'école de la deuxième chance », bénéficiant aux personnes les moins qualifiées, il apparaît qu'en entreprise elle reste plus accessible aux catégories de salariés les mieux formées et les plus diplômées (tableau 02). De même, la plupart des chômeurs n'en bénéficient pas, si bien que, là aussi,

les inégalités héritées de la formation initiale sont reproduites. Plus le niveau de qualification d'un chômeur est faible, moins il a recours à la formation pour retrouver un emploi : parmi ceux dont le niveau est inférieur à la troisième, ils n'étaient qu'un peu plus de 5 % à avoir bénéficié en 2004 d'une formation, contre plus de 30 % parmi les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 et plus.

La validation des acquis de l'expérience constitue un autre moyen d'obtenir un diplôme, en faisant valoir son expérience professionnelle. Le nombre de candidats à la VAE qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique a fortement crû depuis 2002 : en 2007, le nombre de dossiers examinés par un jury diminue légèrement, mais le nombre de candidats obtenant un diplôme complet s'élève à 13 800 (graphique 03). Ils souhaitent le plus souvent acquérir un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au bac (graphique 04) : 16 % des demandes portent en 2007 sur la catégorie « autres diplômes EN », notamment en vue d'obtenir le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, de niveau III.

Depuis 2002, ce dispositif se développe aussi dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM). En 2007, environ 4 200 validations ont été délivrées pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, 2 150 diplômes complets ayant été octroyés.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations.

Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici, avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité et s'élevant en 2004 à 25,9 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage.

Les activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global (125,3 milliards) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (35,9 milliards), le second degré (53,0), le supérieur (23,7) et cet indicateur (10,3 et 2,3).

Champ : métropole et métropole + DOM.  
Sources : MEN-MESR-DEPP, MTRSS (DARES), Cereq.

## 01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2006	2007
<b>DIE pour la formation continue</b>					
aux prix courants (en milliards d'€)	3,0	7,0	10,2	9,9	<b>10,3</b>
aux prix de 2007 (en milliards d'€)	7,0	9,4	11,8	10,2	<b>10,3</b>
<b>DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)</b>					
aux prix courants (en milliards d'€)	0,3	0,8	1,8	2,2	<b>2,3</b>
aux prix de 2007 (en milliards d'€)	0,8	1,1	2,1	2,3	<b>2,3</b>
<b>Part dans la DIE (en %)</b>	11,6	11,5	11,4	9,9	<b>10,0</b>
<b>Structure du financement initial (en % (*)</b>					
État				26,9	<b>26,6</b>
<i>dont MEN</i>				4,1	3,5
Collectivités territoriales				13,5	<b>14,8</b>
Autres administrations publiques et CAF				1,9	<b>1,9</b>
Entreprises				46,3	<b>45,5</b>
Ménages				11,4	<b>11,2</b>

(1) l'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré)  
Financement initial : voir méthodologie indicateur 01

Source : MEN-MESR-DEPP

## 02 Taux d'accès des salariés à la formation continue en 2004, selon la taille des entreprises

en %, hors alternance, CIF, et contrats de professionnalisation

métropole

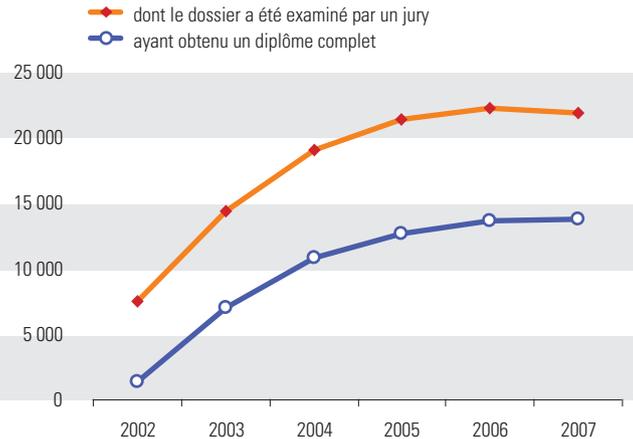
	Ouvriers	Employés	Techniciens	Ingénieurs	Ensemble
10 à 19 salariés	7,9	11,5	24,1	20,1	<b>12,5</b>
20 à 49 salariés	14,5	12,0	30,8	29,8	<b>19,7</b>
50 à 249 salariés	26,1	29,4	46,6	47,3	<b>33,9</b>
250 à 499 salariés	31,8	35,7	54,5	57,6	<b>42,1</b>
500 à 1 999 salariés	35,7	43,3	60,4	63,0	<b>49,2</b>
2 000 salariés et +	41,7	39,8	65,7	64,1	<b>50,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>29,0</b>	<b>29,3</b>	<b>55,0</b>	<b>53,2</b>	<b>39,0</b>

Source : Déclarations fiscales n° 2483 – Exploitation Céreq

## 03 La validation des acquis de l'expérience (VAE)

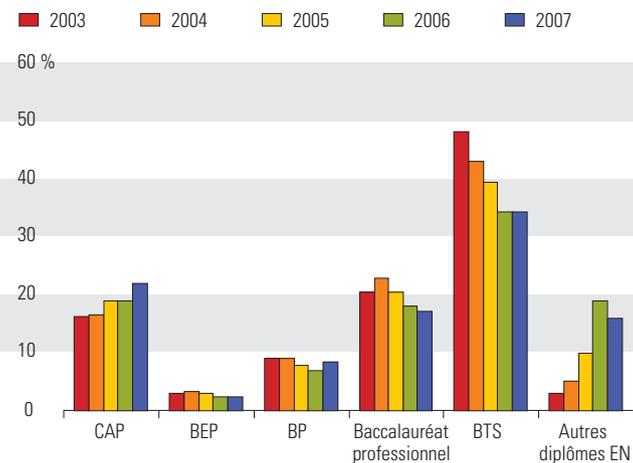
métropole + DOM

### Candidats à un diplôme de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'Éducation nationale



Source : MEN-MESR-DEPP

## 04 Répartition des candidats à la VAE, selon le diplôme de l'enseignement technologique et professionnel souhaité



Source : MEN-MESR-DEPP